

Déclaration de politique communale 2019-2024

"Mesdames, Messieurs,

La commune est l'espace de démocratie, de citoyenneté, de participation le plus proche des citoyens. Elle met en œuvre des actions qui ont un impact direct et concret sur la vie quotidienne. En apportant des réponses aux défis de l'éducation des enfants, du vieillissement de la population, de la mixité sociale, des inégalités, du logement, de la mobilité, de l'utilisation judicieuse des ressources naturelles, les pouvoirs locaux sont des acteurs politiques essentiels de la cohésion sociale, permettant à chacun de trouver sa place dans la société.

Depuis le passage de l'an 2000, voilà 18 ans, nous avons atteint l'âge de la maturité, nous avons vu notre commune et ses villages évoluer positivement pour tous les habitants. Evidemment il reste beaucoup de projets à mener... Nous sommes conscients de ce qui reste à faire, tant pour lutter contre les incivilités et pour rénover les infrastructures qui vieillissent.

Nous avons la volonté de conserver ce qui fait le charme de notre commune, sa dimension humaine, sa convivialité, sa diversité, sa qualité de vie et son caractère rural.

Sommaire

1. UNE COMMUNE BIEN GEREE

- 1.1. La bonne gouvernance et l'éthique
- 1.2. La participation citoyenne et les budgets participatifs
- 1.3. La gestion financière et une pression fiscale équitable
- 1.4. Les ressources humaines et les nouvelles technologies

2. UNE COMMUNE A L'ECOUTE DE VOS PRIORITES

- 2.1. La sécurité, la propreté et le cadre de vie
- 2.2. Les travaux de voirie, la mobilité et la sécurité routière
- 2.3. Le logement et le développement territorial
- 2.4. Les cours d'eau et les inondations

3. UNE COMMUNE QUI SE DEVELOPPE POUR TOUS

- 3.1. La Santé et la cohésion sociales
- 3.2. L'économie, le commerce, l'emploi et les entreprises
- 3.3. L'agriculture et le développement rural
- 3.4. La nature, le climat et les énergies renouvelables

4. UNE COMMUNE QUI VOUS ACCOMPAGNE AU FIL DES JOURS

- 4.1. La petite enfance et l'extra-scolaire
- 4.2. L'enfance, l'enseignement et la formation
- 4.3. Sport, Jeunesse, Culture et Tourisme
- 4.4. Les aînés et les personnes porteuses d'un handicap

1. UNE COMMUNE BIEN GEREE

1.1. La bonne gouvernance et l'éthique

Le renforcement de la démocratie passe par davantage de contrôle dans l'exercice des mandats et une limitation stricte des risques de conflits d'intérêt.

Nous présentons :

- Un décumul total de revenus entre un mandat local et parlementaire.
- Etablir au niveau de la commune un cadastre des mandats détenus.
- Assurer une large diffusion des séances du conseil communal.
- Encourager les élus locaux à suivre une formation pour s'acquitter au mieux de leur mandat.

1.2. La participation citoyenne et les budgets participatifs

La démocratie a besoin d'un nouveau souffle, qui fasse davantage participer les citoyens, D'une démocratie participative permanente.

Nous présentons :

- Organiser systématiquement une consultation de la population pour tout projet d'ampleur, notamment concernant la suppression et le remplacement de la drève Léon Jacques.

- Mettre en place une commission citoyenne composée de citoyens volontaires, tirés au sort et représentatifs de la population. Les conclusions de la commission, seront examinées par le conseil communal.
- Mettre en œuvre des budgets participatifs, par lesquels la commune octroie un budget déterminé afin de réaliser des projets.
- Renforcer le rôle des conseils consultatifs thématiques.
- Encourager la possibilité de pétition au niveau local, avec un examen obligatoire et circonstancié de la demande par le conseil communal ;
- Mettre en place un baromètre périodique de satisfaction et des attentes des usagers des services communaux et CPAS.

1.3. La gestion financière et une pression fiscale équitable

Alors qu'il leur est régulièrement demandé de faire plus avec moins, les communes doivent adopter une gestion dynamique, rigoureuse, efficace et recentrée sur leurs missions de base. Au vue des prochaines réformes ultralibérale désastreuses pour les finances communales (APE notamment) et compte tenu des nombreuses inconnues telles que l'évolution attendue de la quote-part communale dans la Zone de Police, la Zone de Secours, le CPAS, nous visons une fiscalité communale juste et fonction de la capacité contributive des citoyens.

Nous présentons :

- Mettre tout en œuvre pour baisser la pression fiscale en supprimant la taxe égouts. Les contributions doivent être fonction de la capacité contributive.
- Placer le plan stratégique transversal au cœur de la gestion locale.
- Mettre en place les outils de pilotage budgétaire et financier nécessaires à une planification pluriannuelle optimale.
- Renforcer les synergies, développer des services communs entre la commune et le CPAS, dans les métiers de « support » comme l'informatique, la gestion des bâtiments, la gestion des ressources humaines, les marchés publics, les services du budget, les travaux etc.
- Obtenir des moyens financiers auprès des différents autres niveaux de pouvoirs via des dossiers bien préparés, de sorte d'être très réactifs et proactifs.

1.4. Les ressources humaines et les nouvelles technologies

Nous présentons :

- Instaurer une nouvelle application en ligne, pour signaler des problèmes aux infrastructures (voiries, trottoirs, etc.) et assurer le dépôt et le suivi des demandes.
- Faciliter l'accès aux technologies par le développement de l'Espace Public Numérique et des formations en informatique via le PCS.
- Mettre en place une politique des ressources humaines dynamique en visant le développement des compétences.
- Veiller au cadre de travail du personnel et à la qualité du service rendu au public.
- Gratifier et reconnaître le travail réalisé par les membres du personnel communal et CPAS.

2. UNE COMMUNE A L'ECOUTE DE VOS PRIORITES

2.1. La sécurité, la propreté et le cadre de vie

La mise en œuvre de politiques de sécurité efficaces passe par approche préventive et répressive.

Le principe de police de proximité nécessite une présence physique en rue ainsi que l'implantation de la future antenne de police locale qui sera située dans les anciens locaux administratifs du CPAS, proches de l'actuelle maison communale.

Nous présentons :

- Renforcer la présence policière sur le terrain notamment par l'engagement de nouveaux policiers.
- Multiplier les patrouilles dans les villages en réduisant les tâches administratives.
- Renforcer encore l'articulation du travail de la police de proximité avec celui des autres acteurs de la sécurité (gardiens de paix).

La prévention est essentielle pour éviter que des infractions soient commises.

Les actes d'incivilité et les nuisances (tags, dépôts de déchets clandestins, détériorations d'équipements collectifs, tapages sonores, etc.) doivent être rapidement constatés et poursuivis par une application effective des sanctions administratives communales.

Nous présentons :

- Identifier en concertation avec les habitants des quartiers et les commerçants, les lieux jugés insécurisant et les réaménager.
- Mettre à disposition des commerçants un conseiller en techno prévention, qui donne des conseils gratuits en vue de prévenir les vols.
- Lutter contre les infractions environnementales et les dépôts sauvages (dépôts et incinération de déchets interdits, bruits intempestifs, etc.) via le recrutement d'agents « constatateurs ».

La propreté est l'affaire de tous, mais la commune doit jouer son rôle pour nettoyer et sanctionner ceux qui dégradent les lieux publics.

Nous présentons :

- Recréer la brigade propreté pour entretenir l'espace public et rénover en priorité les endroits les plus dégradés.
- Accorder une attention particulière à l'entretien des cimetières.
- Encourager les riverains à contribuer à la propreté de leur quartier via l'opération « commune fleurie », les potagers collectifs etc.
- Augmenter le nombre de poubelles dans les lieux fréquentés ;
- Créer des « canisites » (toilettes pour chiens) et renforcer la lutte contre les déjections canines sur la voie publique.

Pour une politique des déchets efficace, la commune doit en premier lieu sensibiliser les citoyens. Moins il y a de déchets, moins cela coûtera à la collectivité.

Nous présentons :

- Accroître l'information des citoyens quant à la collecte et au tri des déchets, en particulier pour le tri ou le compostage des déchets organiques, afin de réduire les coûts de traitement.
- Maintenir le dispositif de ramassage de déchets vert spécifique à notre commune.
- Augmenter la quantité d'encombrants ramassés, en améliorant le service de collecte, et faciliter le réemploi en coordination avec les acteurs de l'économie sociale en soutenant notamment le « Repair café ».
- Mener des campagnes pour lutter contre le gaspillage alimentaire comme une charte communale concernant les invendus alimentaires ;
- Distribuer des poules aux habitants pour consommer les déchets organiques et produire de bons œufs frais.

2.2. Les travaux de voirie, la mobilité et la sécurité routière

Parmi nos axes prioritaires figure la mobilité. Face à la hausse du nombre de déplacements, les trajets individuels en voiture, développons une nouvelle culture de la mobilité, qui soit accessible, sûre et respectueuse du cadre de vie. La disparition de la Drève Léon Jacques sera le défi mobilité de demain. Nous devons être attentifs au juste équilibre entre les enjeux socio-économiques et la quiétude des habitants.

Nous présentons :

- Actualiser le plan communal de mobilité (PCM).
- Poursuivre la mise en œuvre du volet « mobilité douce » du PCM.
- Soutenir la marche en renforçant le confort et la sécurité des trottoirs, en réduisant l'impact des obstacles qui ralentissent la marche (rondpoint « Breda » au carrefour de l'autoroute, accès place de Bierghes etc.).
- Mener une stratégie cyclable communale ambitieuse et concertée :
 - o Développer et entretenir les aménagements cyclables (pistes cyclables, séparées sur les grands axes, marquages, signalisation adaptée, stationnements-vélos, revêtement de qualité prioritairement sur : le Chemin Millecamp, le Chemin de Braine, aux sorties de l'autoroute, la Route industrielle, la Route de Quenast et la Rue Sainte Renelde.
 - o Mettre en œuvre la réalisation de la piste cyclable entre Quenast et Tubize (Ripain).
 - o Accroître la formation à la pratique du vélo des élèves des écoles de l'entité dont le « brevet cycliste » constitue un élément.
- Assurer la bonne accessibilité des arrêts de transport public aux piétons et cyclistes, notamment à la rue de Rebecq à Quenast.
- Sécuriser et encadrer l'accès de places de parking existantes aux riverains dans les centres notamment avec des caméras.
- Encourager le développement de moyens de transport flexibles, comme le bus de proximité « proxibus ».

La sécurité routière arrive très souvent en tête des préoccupations des citoyens. Traiter des problèmes de vitesse excessive ou d'aménagements inadéquats de voiries peut permettre de sauver des vies.

Nous présentons :

- Traiter systématiquement les « points noirs » en matière de sécurité routière. Par exemple : déployer des agents de police ou des gardiens de la paix, installation de radars de vitesse, meilleure signalisation (ex/ entrée et

sortie de Wisbecq et accès au village de Rognon).

- Entretien des voiries communales, et prévoir des aménagements pour réduire la vitesse et améliorer la sécurité de tous les usagers (indicateurs de vitesses, passages pour piétons, îlots directionnels, pistes cyclables, trottoirs larges, etc.) pour exemples, rue de la Cure, rue docteur Colson, rue du Crollly etc.
- Aménager les abords d'école, les quartiers résidentiels, les zones commerciales pour protéger les usagers plus faibles.
- Veiller à la bonne coordination, à l'exécution rapide des chantiers de travaux publics, et informer les riverains et les commerçants.

2.3. Le logement et le développement territorial

Afin de répondre aux défis de la croissance démographique et du vieillissement, il convient d'augmenter le nombre de logements de qualité et adaptés. La commune facilitera, dans le cadre de sa politique d'urbanisme, les constructions et les rénovations d'envergure, en veillant à densifier les « noyaux d'habitat » pour éviter l'étalement urbain.

Nous présentons :

- Mettre en œuvre une ou plusieurs opérations de revitalisation, en vue de rénover le bâti existant et d'améliorer la mixité sociale en créant des logements notamment pour les jeunes ménages sur le site de l'ancienne maison communale.
- Convier les promoteurs à mettre en vente ou en location, à des prix conventionnés, un pourcentage de logements qu'ils construisent dans les grands projets de construction ou de rénovation. A cette fin, une « charte de la mixité sociale » sera élaborée entre la commune et les promoteurs.
- Développer les dispositifs, en collaboration avec l'agence immobilière sociale, la prise en gestion de logements privés, permettant d'encadrer le loyer et la qualité du logement.
- Veiller à ce que tout projet de construction d'envergure, public et privé, inclue un nombre minimal de logements adaptés aux personnes en perte d'autonomie ou à mobilité réduite.

Le développement du territoire devrait viser à améliorer la qualité de vie des habitants, à réduire l'empreinte environnementale des activités humaines, à créer des emplois et des activités locales, à favoriser les liens sociaux et à se réapproprier l'espace commun.

Nous présentons :

- Réduire l'étalement urbain en densifiant le bâti existant et en utilisant pour le surplus les zones non bâties entourées de terrains construits.
- Renforcer l'accessibilité du service aménagement du territoire dans son rôle de conseil en urbanisme afin que les citoyens et les porteurs de projets puissent mieux comprendre les démarches à entreprendre pour faire aboutir leur dossier.

2.4. Les cours d'eau et les inondations

Nous ferons de la Senne une opportunité en développant le tourisme autour des moulins d'Arenberg et en réalisant le projet de petite centrale hydro-électrique. Evidemment, nous continuerons de lutter contre les inondations !

Nous présentons :

- Intégrer systématiquement la problématique des inondations dans les politiques d'urbanisme et d'aménagement du territoire.
- Entretien des cours d'eau communaux, favoriser le retour d'espèces indigènes et participer à la gestion de la Senne et ses affluents avec les multiples acteurs concernés au sein du contrat de rivière Senne.
- Mener, en collaboration avec les agriculteurs des actions pour lutter contre les coulées de boues, l'érosion des sols et les risques d'inondations (Vieux Chemin de Mons, Sentier des Chevaux, Sentier et Chemin Froidmont, Chemin du Stoquois).

3. UNE COMMUNE QUI SE DEVELOPPE POUR TOUS

3.1. La Santé et la cohésion sociales

Pour répondre à la pénurie de médecins et permettre l'accès à la santé à tous, nous proposons de soutenir, si nécessaire, en concertation avec les professions médicales, la création d'une maison médicale.

Dans la lutte contre la pauvreté, le CPAS en synergie avec la commune, constitue une pierre angulaire.

Nous présentons :

- Adapter les politiques tarifaires (crèches, écoles, aides à domicile, les repas, etc.) aux revenus des citoyens.
- Soutenir les initiatives citoyennes d'accueil des réfugiés et primo-arrivants.
- Développer notre plan de cohésion sociale qui permet à chacun, au sein de la commune, de vivre dignement.
- Maintenir et développer une aide socioprofessionnelle par les CPAS mécanismes des « articles 60 et 61 », insertion professionnelle etc.
- Renforcer les services d'aide à la recherche d'emploi.
- Favoriser les achats groupés d'énergie (électricité, gaz, pellets, etc.).
- Atteindre la gratuité scolaire effective.
- Soutenir les écoles de devoirs (ex : maisons des jeunes).
- Soutenir les initiatives visant à la réduction des coûts d'affiliation ou d'accès à la pratique sportive pour les familles.

L'apprentissage de la citoyenneté, est un outil précieux pour favoriser le vivre ensemble.

Nous présentons :

- Lutter contre toute forme de discrimination.
- Organiser des actions de sensibilisation, en partenariat avec les écoles et l'associatif, visant la déconstruction des préjugés.
- Soutenir les projets, visant la lutte contre les propos haineux et la sensibilisation à l'usage éthique des réseaux sociaux et d'internet.
- Créer et renforcer des jumelages (Monghidoro).
- Soutenir et encourager le Conseil communal des Enfants.

3.2. L'économie, le commerce, l'emploi et les entreprises

L'emploi et le pouvoir d'achat sont au cœur des priorités des citoyens.

Nous présentons :

- Favoriser l'installation et la création de petites et moyennes entreprises et de très petites entreprises le long des nationales 6 et 7.
- Soutenir le commerce de proximité et l'artisanat local grâce à :
 - o Une concertation avec les commerçants sur les différentes actions qui pourraient améliorer le dynamisme commercial, avec l'association des commerçants (ARCAL) ;
 - o l'augmentation de l'attractivité des centres grâce notamment à la rénovation des places de villages, elles ont toutes été rénovées à l'exception de Wisbecq ;
 - o L'information et l'aide aux commerçants dont l'activité est réduite en raison de travaux de voirie afin d'en diminuer la nuisance.
- Rédiger des cahiers des charges de marchés publics davantage tournés vers les PME et les indépendants, en luttant activement contre le dumping social et environnemental par :
 - o La signature d'une charte contre le dumping social ;
 - o La communication sur les marchés publics aux PME et indépendants des environs ;
 - o Le soutien aux circuits courts.

3.3. L'agriculture et le développement rural

Les fermes familiales disparaissent au profit des grandes structures. Il est essentiel de se battre pour une agriculture durable et inclusive en soutenant les exploitations diversifiées et créatrices d'emplois.

Nous présentons :

- Favoriser les circuits courts et favoriser les produits d'agriculteurs locaux en prévoyant des clauses spécifiques dans les marchés publics qui donneraient priorité aux produits locaux et durables.
- Renforcer le dialogue et la concertation entre les agriculteurs, la commune via la commission consultative agricole.
- Systématiser le dialogue et la concertation entre l'exploitant agricole et les citoyens en cas de projets d'urbanisme, comme l'implantation de nouvelles infrastructures (poulaillers, étables, etc.) afin d'informer les riverains, et tenir compte de leurs attentes.

Il faut renforcer l'attractivité de nos villages. Les bâtiments vides situés sur le site de l'ancienne Maison communale, le site de l'ancienne grange des hospices près de l'école ruelle Al'Tâche et l'église de Bierghes propriété de la commune doivent être trouvée une nouvelle affectation.

Nous présentons :

- Stimuler et soutenir les initiatives citoyennes visant la cohésion sociale telle que l'ouverture d'une maison de village ;
- Promouvoir la démocratie participative en œuvrant dans le cadre du programme communal de développement rural. Le PCDR a été conçu de manière démocratique avec la participation de l'ensemble des acteurs locaux. Il

aborde à travers une vision stratégique à 10 ans des thèmes tels le développement d'un marché itinérant, la mise en place d'une salle polyvalente socio-récréative, l'acquisition et l'aménagement de la plaine de jeux et la salle de Wisbecq, etc.

3.4. La nature, le climat et les énergies renouvelables

La qualité de l'environnement dans lequel vivent les citoyens est un élément essentiel pour leur garantir une vie digne et épanouissante.

Nous présentons :

- Garantir la cohérence entre cette stratégie et les divers plans ou projets communaux.
- Faire de la Senne une opportunité en développant le tourisme autour des moulins d'Arenberg et en réalisant le projet de petite centrale hydro-électrique.
- Actualiser le cadastre énergétique des bâtiments publics et mettre en œuvre un plan d'investissement pour les rénover, les isoler et y déployer des unités de production d'énergie renouvelable.
- Améliorer la gestion de l'éclairage public, pour réduire la consommation et renforcer l'esthétique et le sentiment de sécurité.
- Réduire la quantité de déchets produits, consommer moins d'eau et lutter contre le gaspillage alimentaire dans les bâtiments publics et les écoles.
- Stimuler la biodiversité dans les propriétés communales (plantations, haies, mares, etc.).

La nature est un atout et elle joue un rôle crucial pour la qualité de notre environnement.

Nous présentons :

- Actualiser la stratégie communale de promotion de la nature et de la biodiversité (Plan communal de développement de la nature).
- Promouvoir les « maillages verts et bleus » avec la réimplantation et la protection des haies notamment le long des champs.
- Encourager le développement de potagers collectifs et/ou de jardins partagés.
- Soutenir l'installation de ruches et de nichoirs.
- Accorder une attention particulière au bien-être animal.

Garantir l'accès de chacun à l'énergie est un objectif essentiel, afin que chaque habitant de la commune puisse s'éclairer, se chauffer et se déplacer.

Nous présentons :

- Développer des coopératives, regroupant les acteurs publics locaux et les citoyens.
- Favoriser les achats groupés (électricité, gaz, pellets, etc.), à l'échelle communale et les rendre accessibles à tous.

4. UNE COMMUNE QUI VOUS ACCOMPAGNE AU FIL DES JOURS

4.1. La petite enfance et l'extra-scolaire

Pour nous, les droits de l'enfant sont fondamentaux et indispensables au développement de la personnalité.

Nous présentons :

- Diversifier l'offre d'accueil de façon à mieux tenir compte des besoins et des attentes des parents.
- Favoriser la création d'un milieu d'accueil inclusif ;
- Offrir un service d'accueil de qualité (repas, infrastructures, etc.), notamment en soutenant la formation des professionnels de l'accueil.
- Développer des processus d'inscription transparents et centralisés au niveau communal, pour éviter aux parents des démarches multiples.
- Renforcer l'accessibilité des services de soutien et d'aide aux familles en réalisant un support reprenant l'ensemble des services et en maintenant la fête des bébés.
- Maintenir la mise à disposition de locaux pour les consultations de l'ONE.

A l'instar de l'accueil de la petite enfance, le secteur parascolaire et extrascolaire fait également face aujourd'hui au défi de l'accessibilité. Nous présentons :

- Encourager le développement d'une offre d'accueil extrascolaire de qualité accessible à tous les enfants.
- Encourager les synergies entre les acteurs locaux en permettant une utilisation des infrastructures publiques (scolaires, sportives ou culturelles).
- Favoriser le développement des écoles de devoirs, notamment via la mise à disposition d'infrastructures.

4.2. L'enfance, l'enseignement et la formation

Pour nous, l'enseignement fondamental et primaire doit être dédié à la maîtrise des acquis fondamentaux : à travers l'écriture, la lecture, et par le calcul.

Nous visons une véritable gratuité de l'école intégrant le matériel scolaire, les activités culturelles et sportives, les sorties scolaires, un repas équilibré le midi pour chaque enfant, l'accueil extrascolaire, une étude dirigée encadrée par du personnel habilité.

Nous présentons :

- Offrir un repas de midi à un prix symbolique à tous les élèves.
- Promouvoir une alimentation saine, locale et équilibrée au sein des cantines scolaires et des partenariats avec les producteurs locaux.
- Poursuivre l'aménagement des abords des écoles.
- Favoriser l'intégration des élèves à besoins spécifiques.
- Encourager les écoles à être les plus ouvertes possible, en développant des collaborations avec le centre culturel, la bibliothèque, la maison de jeunes, les associations de seniors, les clubs sportifs, etc.).
- Favoriser la participation des enfants à la vie de l'école et de la commune.
- Renforcer la réglementation concernant les frais pour les sorties scolaires.
- Continuer à investir dans l'enseignement fondamental en renforçant l'encadrement.
- Renforcer l'attention accordée à la maîtrise des apprentissages de base (lire, écrire, calculer).
- Donner le goût des langues aux élèves en développant des pédagogies adaptées dès les maternelles.
- Faire du numérique un vecteur d'émancipation sociale.
- Porter une attention accrue à la lutte contre le harcèlement et les violences au sein des établissements scolaires en développant l'éducation aux médias et en formant les élèves à l'utilisation critique et non violente d'internet.
- Assurer un soutien permanent aux élèves en difficulté via la remédiation immédiate et l'intervention rapide d'un professeur.
- Promouvoir la mise sur pied de pédagogies différenciées afin de prendre en compte les différents rythmes d'apprentissage des enfants.
- Encourager le plus tôt possible la détection des troubles d'apprentissages, des troubles de l'écriture et de la lecture.
- Maintenir l'étude dirigée gratuite pour assurer le soutien scolaire dans chaque établissement.

4.3. Sport, Jeunesse, Culture et Tourisme

Le sport constitue un facteur d'insertion. Le projet piscine est malheureusement toujours en justice, même si la pluri communale SportissimmO devrait gagner, cela sera long et compliqué. Le vélodrome est par jeu de domino rendu inutilisable alors que le site présente un grand intérêt.

Nous présentons :

- Offrir un aperçu des différents sports et encourager les élèves à une pratique sportive après l'école.
- Développer des partenariats entre les écoles et les clubs sportifs de façon à faciliter la pratique d'un sport en dehors des heures scolaires.
- Développer l'offre d'infrastructures sportives via l'agrément d'un centre sportif local (CSL) et en construisant une extension du Hal omnisport.
- Favoriser le développement du sport de rue en créant des infrastructures légères et polyvalentes en concertation avec les habitants.
- Organiser des manifestations sportives pour sensibiliser à la pratique sportive et poursuivre l'organisation de journées sportives et/ou d'un salon des sports.
- Soutenir les initiatives visant à la réduction des coûts d'affiliation ou d'accès à la pratique sportive (chèques sports).
- Soutenir les clubs sportifs affiliés en fédérations reconnues par l'Adeps qui participent activement à la formation des jeunes (arts martiaux, Royal Union Sportive Rebecquoise, Ajax, Tennisland etc).
- Renforcer l'organisation de stages sportifs encadrés à coûts réduits pendant les vacances, en développant les partenariats entre la commune son Centre sportif et l'Adeps (été jeunes).

La culture favorise le tissage de liens sociaux et le développement d'une conscience individuelle et collective empreinte de bienveillance. Culture et démocratie vont de pair.

Nous présentons :

- Valoriser l'autonomie et le modèle de gestion participative des centres culturels.
- Favoriser, de manière générale, l'accessibilité des citoyens aux lieux culturels.
- Soutenir les associations locales via un soutien financier ou la mise à disposition de locaux, le prêt de

matériel, etc.

- Développer une politique de sauvegarde des archives en tant que patrimoine culturel et assurer la transmission de la mémoire par le biais d'associations patriotiques.
- Mettre en œuvre le projet de transfert de la bibliothèque dans la chapelle avec l'aide financière de la Région, la Communauté et la Province.
- Soutenir et valoriser notre région et son dialecte, le wallon, par le biais des fêtes de Wallonie, le théâtre wallon, l'association le Coq Hardi etc.
- Favoriser la programmation et la mise en avant des artistes locaux dans les événements locaux (ConcertO, expositions, etc.).

Les jeunes doivent pouvoir s'exprimer pleinement. La participation active des jeunes à la société en tant que citoyens responsables, actifs, critiques et solidaires doit être fortement soutenue.

Nous présentons :

- Mettre en place une politique à destination et avec les jeunes.
- Soutenir la maison de Jeunes « Le point de rencontre » et les pratiques permettant le renforcement d'espaces de participation effective des jeunes, comme par exemple le conseil consultatif de jeunes.
- Valoriser les lieux d'expression des jeunes (les mouvements de jeunesse et la maison de jeunes et son « Concerto »).

Le tourisme, outre les aspects économiques, passe par :

- La valorisation des ressources culturelles, naturelles, patrimoniales, artisanales et gastronomiques Rail Rebecq Rognon et son petit train du bonheur, les Moulins d'Arenberg, les carrières, etc., notamment par le balisage de circuits découvertes.
- Une signalisation claire et visible des endroits touristiques et des noyaux commerçants.
- Le déploiement des outils digitaux pour le développement touristique (panneaux d'informations digitaux, applications etc.).
- La promotion d'un tourisme rural axé sur l'environnement et la découverte du patrimoine local.

4.4. Les aînés et les personnes porteuses d'un handicap

L'allongement de la vie nécessite de repenser l'ensemble des politiques locales de mobilité, de logement, de sécurité, d'aide sociale, de santé, etc.

Les aînés doivent pouvoir vivre dignement, bénéficier d'un accès garanti à des soins de santé de qualité, dans un village paisible.

Nous présentons :

- Développer les services d'aide à domicile pour que les aînés puissent vivre chez eux le plus longtemps possible et dans de bonnes conditions.
- Lutter contre l'isolement des aînés.
- Poursuivre le développement d'un centre de jour.
- Encourager les formules alternatives d'habitats groupés.
- Poursuivre les investissements visant à créer des nouveaux lits à la maison de repos.
- Continuer la politique de transports en commun qui tient compte des besoins spécifiques des aînés et des personnes à mobilité réduite comme le « proxibus » ;
- Continuer à rendre l'espace public plus sûr et plus convivial : sécurisation des trottoirs, éclairage et nombre suffisant des passages pour piétons, aires de repos.
- Renforcer la participation des aînés à la vie communale (Jeunes aînés, Conseil Consultatif Communal des Aînés, etc).
- Multiplier les espaces de rencontres et y encourager les projets de transmission de la mémoire.
- Encourager le développement de projets « Seniors consultants ».
- Continuer à soutenir la solidarité intergénérationnelle à travers des projets visant à réduire notamment la fracture numérique (Espace Public Numérique).
- Favoriser l'activité physique auprès des seniors via le renforcement de l'accessibilité aux infrastructures sportives.

La commune doit viser l'inclusion des personnes en situation de handicap dans leur milieu de vie.

Nous présentons :

- aménager les espaces publics dans une perspective d'accessibilité de sorte que les personnes en situation de handicap puissent circuler, accéder aux locaux publics, utiliser les équipements, se repérer : rampes d'accès, toilettes adaptées, suppression des différences de niveau, largeur des passages entre pièces, dimensions minimales des entrées et des ascenseurs, hauteur maximale des boutons d'appel, etc.
- Améliorer l'accessibilité aux bureaux de vote. A cette fin, l'infrastructure sera adaptée des abords du bâtiment jusqu'au local de vote pour permettre l'accès des personnes à mobilité réduite - des formules d'accompagnement

au déplacement seront prévues.

- Continuer d'adhérer à la Charte d'intégration de la personne handicapée via le label Handycity et renforcer les missions de l'agent « Handycontact ».
- Renforcer les emplacements de stationnement réservés, aux abords de l'administration communale, du CPAS, des centres médicaux, des pharmacies, des écoles, des infrastructures socioculturelles et sportives, des commerces et répertorier les emplacements sur le plan.
- Soutenir l'organisation à l'école d'activités de sensibilisation aux difficultés rencontrées par les jeunes en situation de handicap dans les classes (initiation à la langue des signes, parcours du « chaisard », parcours dans le noir, etc.).
- Garantir l'accès des infrastructures et la pratique des activités sportives aux personnes en situation de handicap.

En conclusion, vous l'aurez constaté, notre déclaration de politique communale est axée sur l'intérêt général, le bien-être de tous nos citoyens, sans exceptions. Ce qui se fait et se décide dans une commune doit être idéalement le fruit d'un large consensus entre les différents groupes représentés au conseil communal, du moins nous en formons le vœu. Par ailleurs, tout au long de la législature ces thèmes feront l'objet d'une évaluation et d'une concertation avec ces derniers.

Nous nous engageons à informer et concerter toute la population, en toute transparence, Par exemple, la disparition de la Drève Léon Jacques sera le défi mobilité de demain ! Les carrières, propriétaires du terrain, doivent étendre leur exploitation. Ne pas exiger d'eux de prévoir une voirie de substitution traduirait un manque de responsabilité de la part des pouvoirs publics, 8000 véhicules par jour risquent d'aboutir dans les centres de villages. Une voirie est nécessaire, il s'agit de trouver le meilleur emplacement possible pour une route alternative, dans l'intérêt de tous les citoyens.

Au vu des prochaines réformes fédérales et régionales qui seront désastreuses pour les finances communales, nous visons une fiscalité communale juste en fonction de la capacité contributive des citoyens. Nous supprimerons la « taxe égout », car cette dernière frappe injustement les habitants sans prendre en compte la hauteur de leurs revenus. Selon les informations à notre disposition, au vu de l'évolution naturelle de diverses recettes, cela devrait être réaliste même si les dépenses sociales, notamment vers le CPAS sont en croissance. Les travaux budgétaires sont en cours et feront l'objet de débats approfondis ultérieurement."